

Le choix cornélien de Viola Amherd

DÉFENSE Touchée par les turbulences de l'entreprise Ruag, la ministre de la Défense doit finaliser la nomination de son secrétaire d'Etat. Des incertitudes entourent sa favorite, Pálvi Pulli, au point que le nom de Gabriel Lüchinger, classé à l'UDC, titille certains hauts fonctionnaires

PHILIPPE BOEGLIN, BERNE
@BoeglinP

«La lune de miel est finie. C'est le dur retour à la normalité.» Comme l'illustre un haut fonctionnaire, la ministre Viola Amherd et son Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) sortent de leur état de grâce. Depuis le début de la guerre en Ukraine, et aussi cynique que cela puisse paraître, tout leur réussissait politiquement, que ce soit la hausse salée du budget militaire ou l'achat de l'avion de combat F-35, en dépit de zones d'ombre pour le moins insistantes. Cerise sur le gâteau, Viola Amherd est parvenue à créer un Secrétariat d'Etat au sein du DDPS, franchissant la haie du Conseil fédéral au printemps dernier.

Manque encore un secrétaire d'Etat pour le diriger. La nomination est attendue avant la mi-septembre, et le DDPS compte bien tenir le calendrier, confirme un observateur avisé. Mais ce qui s'annonçait comme un long fleuve tranquille a connu quelques remous dernièrement, les problèmes de l'entreprise fédérale d'armement Ruag ne simplifiant pas la donne.

«On ne voit rien venir»

L'incertitude est palpable. Jusqu'à présent, une grande favorite se détachait: l'ambassadrice Pálvi Pulli, proche de Viola Amherd, directrice de la Politique de sécurité au sein du DDPS. Elle demeure théoriquement en tête de course, bien que beaucoup ignorent si elle a formellement postulé. «On ne voit toujours rien venir», résumait différents acteurs. Au point que, dans l'administration, *Le Temps* a entendu certains murmurer un nouveau nom, celui de Gabriel Lüchinger. Entre lui et l'internationaliste Pálvi Pulli, le contraste est évident: ex-secrétaire général de l'UDC, le quadragénaire a travaillé pour l'armée dans diverses fonctions. Il a tout pour rassurer les officiers et les souverainistes.



Pálvi Pulli au côté de la conseillère fédérale Viola Amherd et de Thomas Süssli, chef de l'armée, lors d'une conférence de presse. (BERNE, 7 SEPTEMBRE 2022/PETER KLAUNZER/KEYSTONE)

A en croire une source bien informée, Gabriel Lüchinger n'aurait pas fait acte de candidature. Il souhaiterait poursuivre son tout nouvel emploi, à la tête de la Sécurité internationale aux Affaires étrangères. Mais des connaisseurs le concèdent: l'homme dispose du profil idéal. Et le fait que son nom circule ici ou là montre bien que Viola Amherd n'a pas encore gagné avec Pálvi Pulli.

La mauvaise surprise Ruag

Si elle nommait Gabriel Lüchinger, la conseillère fédérale centriste avalerait une couleuvre. Mais elle ferait un pas en direction de l'UDC, avec qui elle pour-

Dans les cercles militaires, la création du secrétariat d'Etat a fait craindre des pertes d'influence

rait ainsi calmer le jeu. Le parti nationaliste ne cesse de l'attaquer en raison de ses velléités de coopération avec l'OTAN. Il y voit une entorse fondamentale à la neutralité, alors que la ministre et une bonne partie du

spectre politique jugent que l'invasion de la Russie en Ukraine a rebattu les cartes sécuritaires en Europe et que la Confédération doit s'adapter.

Malgré le contexte chahuté, pas sûr que Viola Amherd fasse cette concession au premier parti de Suisse. La partie sera serrée: Pálvi Pulli a un avis bien arrêté sur la neutralité, qu'elle ne considère pas sous le même angle que les nationalistes. De là à faire grimacer les deux départements fédéraux UDC, il n'y a qu'un pas.

Cette fronde se voit renforcée par les difficultés de Ruag. L'entreprise d'armement, en mains de la Confédération, connaît des

temps troublés. Sa directrice, Brigitte Beck, a dû partir un an après son arrivée, coupable d'avoir critiqué publiquement le Conseil fédéral – son employeur – pour sa politique de neutralité et ses refus d'exporter des armes suisses en Ukraine.

L'achat par Ruag de 96 chars de combat Leopard 1, entreposés en Italie, n'arrange pas les choses. Les Pays-Bas se proposaient de les racheter et de financer leur remise en état, pour ensuite les envoyer à l'armée ukrainienne, avant que le Conseil fédéral ne mette son veto, invoquant la neutralité. Des élus se demandent si Viola Amherd a encouragé Ruag

à exporter de l'armement en Ukraine malgré la neutralité.

Renseignements pris, ce ne serait pas le cas: dans une déclaration écrite, son département nous assure que la ministre se serait bornée à rappeler la procédure habituelle à Ruag, soit déposer une demande de réexportation auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco). Ce qui fut fait, avant que le Conseil fédéral ne dise définitivement non. Mais, comme l'ont montré le *Tages-Anzeiger* et la SRF, ce dossier, entaché de soupçons de corruption en Allemagne, est loin d'être bouclé. Le DDPS et Ruag ont chacun diligenté une enquête externe.

Ces ratés freineront-ils les dessein de Viola Amherd pour son secrétariat d'Etat? Dans d'autres ministères, des hauts fonctionnaires ne vont pas jusque-là. «Mais elle devra étoffer et parfaire son argumentaire et ses explications.» Il s'agira d'effacer des doutes. Ainsi, au Département fédéral des affaires étrangères, décrit par la *NZZ* comme sceptique, certains font la moue, sans pour autant qu'un mouvement général contre Pálvi Pulli se soit formé.

Ces accroc sont pas les premiers rencontrés par Viola Amherd avec son secrétariat d'Etat: au printemps, elle avait dû s'y prendre à plusieurs reprises pour persuader certains collègues ministres de créer cet organe. La plus-value ne sautait pas aux yeux de tout le monde. Dans les cercles militaires également, le projet n'a pas soulevé des vagues d'enthousiasme. Il a fait craindre des pertes d'influence, l'armée étant déjà dotée d'une section chargée des relations avec l'étranger, les Relations internationales de la Défense (RID). Viola Amherd s'est montrée rassurante, et a laissé entendre qu'elle pourrait dédier son secrétariat d'Etat à la sécurité civile exclusivement.

C'est toutefois un des points qui appellent confirmation ou précision. Tout comme le nom du lauréat final. ■

L'étude des religions ne sera pas imposée pour la matu

SCOLARITÉ Les professeurs du secondaire déplorent l'absence de l'enseignement du fait religieux parmi les disciplines fondamentales établies par la nouvelle ordonnance sur la maturité fédérale, adoptée lundi par le Conseil fédéral

ANNE-SYLVE SPRENGER/PROTESTINFO

La messe est dite: l'enseignement du fait religieux ne sera pas imposé au niveau gymnasial, comme l'espéraient différents acteurs de la société civile. A commencer par les enseignants du secondaire, pourtant en première ligne pour juger de la nécessité de rendre un tel apprentissage obligatoire ou non.

Dans le cadre de la consultation relative à la révision totale de l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM), ces derniers avaient en effet prononcé, par la voix de leur faitière nationale – la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES) –, leur interpellation sans équivoque. «La SSPES regrette que la proposition présentée ne règle pas l'ensemble des problèmes identifiés à l'échelon national». Et de préconiser «une obligation plus contraignante» concernant la branche «philosophie et/ou religions», pour laquelle sa «Conférence des présidents exige à une nette majorité une obligation dans tous les cantons».

Aucune de ces deux branches – combinées ou non – n'a été retenue dans la liste des dis-

ciplines fondamentales, obligatoires dans toute la Suisse. Alors que le projet soumis à consultation octroyait aux cantons la possibilité de rendre obligatoires ces enseignements à l'échelle cantonale, à l'arrivée, seule la philosophie tire un brin son épingle du jeu, en gardant ce potentiel d'être proposée comme discipline fondamentale secondaire. L'enseignement du fait religieux, lui, passe à la trappe au niveau fédéral, ou plutôt perdu dans le magma invisible de toutes les disciplines supplémentaires pouvant être proposées par les cantons – le texte final n'établissant pas une telle liste.

Revirement décevant

Mais que s'est-il donc passé? Laurent Droz, responsable du projet de révision pour le compte de la Conférence des directeurs et directrices d'établissements cantonaux de l'instruction publique (CDIP), se veut nuancé. «Je ne parlerais pas d'un retour en arrière, puisque dans les faits, le statu quo demeure», explique-t-il. Il admet toutefois que «le projet proposé esquissait effectivement un pas en avant.»

La cause de ce revirement? «Principalement la position des cantons, soucieux de ne pas complexifier encore davantage la grille horaire des élèves», indique-t-il. En Suisse romande, l'opposition claire est venue des cantons de Genève et Fribourg. Pour leur part, Vaud, Neuchâtel, Berne et le Valais ne se sont simplement pas prononcés sur la question. Sur l'ensemble du pays, on

compte à l'heure actuelle «entre 8 et 10 cantons sur 26 où l'enseignement sur les religions est obligatoire», renseigne Laurent Droz. «Et je suis convaincu que ceux-ci vont le maintenir.»

Le président de la SSPES, Lucius Hartmann, confirme la déception des professeurs du secondaire. «A une époque où des conflits d'origine religieuse couvent en différents endroits du monde, une telle perspective est importante et fait partie intégrante de la culture générale», exprime-t-il. La décision de ne pas faire entrer ces deux disciplines dans la liste des branches obligatoires – contrairement à l'informatique et à l'économie et droit – leur apparaît dès lors incohérente. «L'un des objectifs de la filière gymnasiale est précisément de développer la sensibilité éthique des étudiants», expose-t-il. Et ce, dans la perspective d'acquisition d'une «maturité sociale, soit la capacité à assumer des responsabilités exigeantes au sein de la société».

Il s'agit là de l'un des deux objectifs majeurs que souhaitait justement renforcer cette révision. «Il serait donc logique d'introduire l'enseignement du religieux comme matière fondamentale», soutient-il. Représentant la CDIP, Laurent Droz rappelle qu'un enseignement sur les religions «existe en tant qu'option complémentaire dans presque tous les cantons». «Lorsqu'une discipline n'est pas obligatoire, elle est en concurrence avec d'autres offres, répond le président de l'association des

enseignants du secondaire. Il n'est alors pas possible pour les élèves de la choisir sans renoncer à d'autres disciplines.»

Contactée à son tour, l'Eglise évangélique réformée de Suisse (EERS) regrette que ce choix du Conseil fédéral. La faitière protestante estime qu'«une discipline Religions aurait contribué à la compréhension mutuelle des religions et donc à la paix religieuse en Suisse». Du point de vue des Eglises, «étudier les religions permet aux jeunes de découvrir différentes croyances, rituels et systèmes de valeurs. Ces connaissances créent les conditions nécessaires

à une compréhension plus profonde de la diversité des pratiques religieuses et jettent les bases pour la tolérance et le respect envers les autres communautés de foi.»

Ruth Pfister, responsable du dicastère de la formation et de la culture au sein du Conseil de l'EERS, parle d'une «occasion manquée» pour le paysage éducatif suisse. «Il incombera encore aux cantons de décider de la manière dont ils entendent traiter la discipline religions dans les gymnases. Ainsi, la Suisse reste un patchwork en ce qui concerne l'enseignement du fait religieux.» ■

SUISSE ROMANDE

Des disparités frappantes

L'enseignement du fait religieux dépend entièrement du bon vouloir des cantons.

Fribourg: la branche Sciences religieuses est une discipline obligatoire. Elle peut également être dispensée en option complémentaire à choix en 3e et 4e année.

Genève: aucune branche n'est dédiée à l'enseignement du fait religieux. Il n'est pas non plus prodigué dans le cadre d'une autre discipline.

Jura: la discipline Science des religions est proposée en tant qu'op-

tion complémentaire en 2e et 3e année.

Neuchâtel: aucune branche n'est consacrée au fait religieux. Un chapitre de l'enseignement en philosophie (obligatoire) lui est consacré.

Valais: le cours «Ethique et cultures religieuses» est obligatoire en 1re et 2e année.

Vaud: au gymnase, la discipline nommée «Histoire et science des religions» est proposée en tant qu'option complémentaire à choix pour les élèves de 3e année. ■ A.-S. 5.